

Inkipio audit  
19, rue des Tuiliers  
69003 Lyon

S.A.S. au capital de € 300.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit  
Hangar 16, Entrée 1  
Quai de Bacalan  
33070 Bordereaux Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## IMPLANET

Société anonyme

Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu  
Allée François Magendie  
33650 - Martillac

-----  
493 845 341 RCS BORDEAUX

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AU MONTANT  
GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX  
PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Inkipio audit  
19, rue des Tuilliers  
69003 Lyon

S.A.S. au capital de € 300.000  
955 508 403 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit  
Hangar 16, Entrée 1  
Quai de Bacalan  
33070 Bordeaux Cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

IMPLANET  
Société Anonyme  
Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu  
Allée François Magendie  
33650 – Martillac  
-----  
493 845 341 RCS BORDEAUX

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées  
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce  
relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 894.532 € (huit cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-deux euros) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Lyon et Bordeaux, le 30 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

Inkipio audit



Clément ALBRIEUX

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Pierre CATON

Laurent CHAPOULAUD

# **IMPLANET**

Société anonyme

Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu

Allée François Magendie

33650 – Martillac

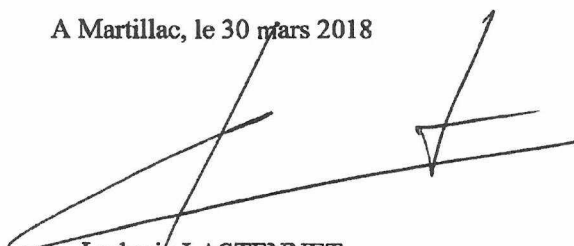
-----

493 845 341 RCS BORDEAUX

## **ATTESTATION DES REMUNERATIONS PREVUE A L'ARTICLE L.225.115-4 DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des rémunérations versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées déterminé par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ressort à la somme de 894.532 € (huit cent quatre-vingt quatorze mille cinq cent trente deux euros).

A Martillac, le 30 mars 2018



Ludovic LASTENNET  
Directeur Général